cle salutaire qui nous rappelle le peu que nous sommes et le but final où vont aboutir tout s nos ambitions. L'homme le plus irrespectueux s'incline devant l'asile de la mort; une crainte secrète arrête le sarcasme sur ses lèvres; malgré lui, il fait un retour sur sa propre destinée et songe au moment où lui-même il ne sera plus que poussière.

—

Le Comice agricole de l'arrondissement de Lille se réunira en séance ordinaire demain mercredi, à onze heures précises du matin :

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du procès-verbal.
2. Rapports et scrutins sur les candidatures de MM. Narcisse Destombes, cultivateur à Frelinghien; Delebarre-Mallet, manufacturier à Fives-Lille; Auguste Deskildre, cultivateur à Erquinghem-Lys.
3. Réclamation relative aux résultats des examens pour le volontariat d'un an. — Compte-rendu des démarches faites au nom du Comice.
4. Question du vinage des vins. — Adresse aux représentants des départements du Nord de la France.
5. Nomination d'une Commission pour la révision du programme de 1878.
6. Rapport sur le concours de drainage, à Armentières, par M. Obron.
7. Rapports sur le concours départemental de Cambrai : Animaux reproducteurs, par M. Deleporte-Bayard; produit du sol, par le même; labourage, par M. Butin; machines, par M. Thorain.
8. Compte-rendu des publications périodiques, par M. Desrousseaux.
9. Lectures et propositions diverses.

—

M. Hody et sa troupe nous quittent, c'est un fait acquis. Le refus de subvention — refus trop justifié — a porté son coup et l'idée d'une souscription pour la remplacer ne restera qu'une idée. Toutefois il n'est que juste de remarquer qu'aucune autre troupe précédente n'avait encore à ce point occupé le public, c'est la meilleure preuve que M. Hody mérite d'être regretté.

—

Pierre Duty, de Néchin, est un mendiant qui entendait le métier à la grande manière; ayant bonnes jambes et bon œil, il venait de son village avec une voiture traînée par un chien énorme et destinée à recevoir les charités. Il avait été arrêté, emprisonné, puis expulsé, sa voiture mise en fourrière et l'énorme chien jeté sur le chemin de la frontière avait regagné les lares du maître. Mais Duty prétend rentrer en possession de sa voiture et il est venu hier la réclamer lui-même à Roubaix, en dépit de l'expulsion qui pèse sur lui; on a dû l'arrêter de nouveau.

—

Un petit gamin de la rue des Longues-Haies, Gustave Lelof, s'amusait hier à jeter des pierres à des frères de l'école de la rue Turgot, qui passaient non loin de lui. Il fallut qu'un agent conduisît « cette graine de Belleville » au commissaire du quartier. Après quelques heures, il fut mis en liberté, les frères ayant fait une démarche pour obtenir son élargissement.

—

L'avant-dernière nuit, à une heure, un tisserand passait sur le pont du canal portant un ballot sur le contenu duquel un sergent de ville, de service en cet endroit, voulut se renseigner exactement. Un simple coup d'œil lui suffit pour voir que le ballot n'était rempli que de tabac fraudé. Il y en avait 25 kilogrammes que l'agent confisqua en arrêtant le fraudeur.

—

Avant-hier, vers six heures du soir, une petite fille de 11 ans, dont les parents habitent rue de France, était allée au Mont-de-Piété dégager un paquet d'objets appartenant à sa mère; il y avait une robe et deux caracos, un tablier en soie noire, 3 chaînes de cou en argent et une paire de boucles d'oreilles en or. A la sortie, une femme se trouva sur le passage de l'enfant, qu'elle accosta, et à qui elle demanda des nouvelles de son petit garçon, entré aussi, disait-elle, au Mont-de-Piété, et qui n'en sortait pas. Tout cela n'était qu'un des mille prétextes à l'usage des voleurs: pendant qu'elle décidait l'enfant à retourner sur ses pas pour voir après le petit garçon, cette femme disparaissait emportant le paquet qu'elle s'était offert à garder un moment. Jeannette B... dit que la voleuse avait un mouchoir devant le visage, sans doute pour mieux dérouter tout signalement.

—

Sous ce titre: UNE CHASSE ÉMOUVANTE, l'*Echo de la Frontière* raconte ce qui suit :

« Nos lecteurs se rappellent qu'il y a quelques mois, des capitalistes sans argent, mais riches en prospectus, fondèrent une grande société d'assurances contre l'incendie, sous ce titre pompeux : *La Concorde Européenne*. Cette société, qui était appelée, disait-on, au plus brillant avenir, et qui devait enfoncer toutes les autres, eût le sort de beaucoup du même genre; elle vint s'échouer devant la police correctionnelle.

» Les fondateurs de cette compagnie avaient réservé la primeur de leurs actions pour les habitants de nos campagnes, qu'ils allèrent éblouir par leurs promesses fallacieuses. Malheureusement, beaucoup d'entre eux se laissèrent prendre aux séductions de ces farceurs qui leur promirent de magnifiques dividendes.

» Parmi ces hommes, se trouvaient un sieur Montigny, ancien officier d'état-major de l'armée du Nord, qui fut forcé après la guerre de déposer la cape et l'épée. Il se fit nommer inspecteur de cette compagnie, pour le département du Nord, et fut condamné avec plusieurs de ses complices à la prison. Pour se soustraire à cette peine, il se réfugia en Belgique; mais au bout de quelque temps se croyant ou oublié, ou sous la protection d'un grand personnage bonapartiste, Montigny venait très-souvent visiter Vieux-Condé, son pays natal. Qu'y venait-il faire? l'avenir nous l'apprendra.

» Les gendarmes, avertis jeudi dernier que Montigny se trouvait dans une maison de Vieux-Condé, accourent pour l'arrêter, mais celui-ci, prévenu à temps, sauta par la fenêtre et se sauva à travers champ. On se mit à sa poursuite et on finit par le traquer contre le canal du Jard. Montigny n'avait plus qu'à se rendre, où à prendre une résolution extrême, c'est ce parti qu'il choisit; il se jeta dans le canal, qu'il passa à la nage, puis il continua sa course dans les prés jusqu'à l'écluse d'Odomez.

» Les gendarmes durent faire au galop de leurs chevaux un très-long détour pour contourner le pont du Sartiau actuellement supprimé, mais sans toutefois perdre la trace du fugitif. Celui-ci, arrivé à Notre-Dame-au-Bois, s'introduisit dans la pannerie pour s'y réchauffer et se faire sécher.

» Entendant quelques coups de cloche dans la gare, et croyant qu'un train allait partir pour la Belgique, il s'approcha furtivement d'un employé à qui il demanda quelques renseignements, mais déçu dans ses espérances, il dut se réfugier alors dans une grange pour attendre la nuit, afin de tenter de regagner la frontière. Il parvint, à l'aide d'une échelle, à monter sur un tas de foin, puis après avoir jeté un peu de poussière sur les échelons afin d'effacer toutes traces de son passage, il se cacha au fond du tas. Les gendarmes, les gardes' le suivirent de près. Les paysans, mis en émoi par tout ce tapage, crurent qu'ils avaient affaire à un nouveau Troppmann ; aussi n'étaient-ils pas les moins ardents à donner la chasse à ce malheureux. On cerna la ferme, et pendant plusieurs heures, on fit les recherches les plus minutieuses et on employa tous les moyens pour le découvrir, car tout le monde était convaincu qu'il était là. Force coups de pointes de sabre et de fourches furent donnés dans les tas de paille et de foin, et Montigny, quoiqu'ayant reçu deux légères blessures au cou et à la jambe, tint bon et ne bougea pas.

» On renonçait, de guerre lasse, à continuer les investigations, lorsqu'un rusé gendarme trouva un stratagème infernal; il conseilla à un gamin d'appeler cet homme par son nom. L'enfant, tout fier de la mission qu'on lui confiait, ne se fit pas prier (cet âge est sans pitié), il s'approcha du foin et cria: *Montigny, Montigny, vite vite ils sont partis, sauf té, sauf te dans lebos*. Le malheureux eût la mauvaise inspiration d'écouter cette voix innocente. Celui qu'il prenait pour un sauveur, pour un bon ange, n'était qu'un mauvais génie. Il lui répondit, et ce fut sa perte. Toute résistance, dès lors, devint inutile. Le foin fut jeté dans la cour et on finit par découvrir Montigny blotti contre la muraille. Les gendarmes lui mirent les menottes pour s'assurer de sa personne et il fut conduit en prison, où il a l'assurance de rester longtemps. »

INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE

Faculté libre de droit

Le tableau des Cours de la Faculté libre de Droit de Lille vient d'être publié. Tous ceux qui connaissent l'importance que la Commission, et son président, M. Hautcœur, recteur de l'Université, attachent au développement de la science et à l'esprit qui doit animer une Faculté catholique, ont la certitude que rien n'a été négligé au sujet de l'organisation des cours et du choix des professeurs. Nous croyons néanmoins utile d'appeler l'attention de nos lecteurs sur l'enseignement que recevront les étudiants de la nouvelle Faculté et sur les maîtres qui leur donneront cet enseignement.

Les cours, indiqués sur le tableau sous le titre de *première, seconde et troisième année*, sont les cours ordinaires qui se font dans les Facultés de l'Etat. Les mêmes programmes seront suivis; par conséquent, les étudiants qui ont fait une ou deux années dans les Facultés de l'Etat, peuvent, sans inconvénient pour leurs études, faire la seconde ou la troisième année dans la Faculté libre de Lille; d'un autre côté, les jeunes gens qui suivront les cours de cette Faculté seront préparés à subir leurs examens devant n'importe quels professeurs, comme s'ils avaient étudié dans les Facultés de l'Etat.

Des cours spéciaux de *Doctorat* auront lieu dès cette année; nous savons qu'ils seront suivis par quelques licenciés en Droit. Outre ces cours, des professeurs spéciaux traiteront deux matières importantes qui sont négligées dans les Facultés de l'Etat, le Droit naturel et le Droit Canon. Les professeurs, dans la pensée d'être utiles aux étudiants, ont pris la résolution de faire des *conférences préparatoires aux examens*, dans lesquelles les élèves seront interrogés sur les matières enseignées dans les cours. Il est facile de comprendre l'utilité de cette mesure et de celle qui établit des récompenses, des médailles et des diplômes d'honneur, à l'occasion des concours et des examens établis pour les élèves de chaque année. Nous appellerons encore l'attention sur l'article V, dans lequel il est annoncé que la création de deux autres Facultés permettra aux étudiants de jouir, dans un avenir prochain, du bénéfice du jury mixte. La commission ne négligera rien pour réaliser cette promesse le plus tôt possible.

Il est toujours délicat de donner au public des appréciations sur des hommes qui viennent d'être appelés à exercer d'importantes fonctions. Nous aurions désiré pouvoir nous en abstenir. Toutefois, pour être utiles à nos lecteurs, nous dirons quelques mots sur l'ensemble des neuf docteurs en Droit qui ont bien voulu s'associer à l'œuvre de l'Institut catholique de Lille. Au sujet du pro-doyen de la Faculté, M. de Vareilles Sommières, il suffira de rappeler qu'il jouissait de la plus haute réputation comme juriste, comme professeur et comme catholique dévoué à toutes les bonnes œuvres, dans la Faculté de l'Etat à Douai et ensuite dans celle de Poitiers, où il a été successivement chargé de plusieurs cours : son nom assure le succès d'une œuvre. M. Arthaud est connu pour le talent avec lequel il a enseigné, l'année dernière, le Droit romain. On apprécie au barreau de Lille les connaissances juridiques et l'esprit distingué de M. Vanlaer, à qui la commission a offert le titre de professeur suppléant. Les six autres professeurs se sont préparés à l'enseignement du Droit par des études spéciales; ils ont tous été lauréats dans les concours et ont pris part avec honneur aux examens d'agrégation. Nous les avons entendus parler des cous qui leur sont confiés, avec une compétence et une largeur de vues qui promettent des professeurs distingués. Ce qui nous a surtout paru de bon augure pour la Faculté de droit, c'est le zèle que chacun d'eux a montré pour ses nouvelles fonctions et l'empressement avec lequel tous ont déclaré qu'ils compléteraient leurs cours par des conférences préparatoires aux examens et par des cours supplémentaires ; c'est surtout l'esprit d'unité, le caractère d'homogénéité qui animera tous les maîtres et permettra de dire au sujet de leur action commune : *Vis unita fortior*.

Après avoir vu les nouveaux professeurs dans leurs réunions où se sont distribuées les matières des cours, nous ne craignons pas d'assurer aux familles que les étudiants trouveront dans la Faculté libre de Lille, des maîtres qui prépareront leurs élèves aux examens et leur enseigneront avec talent la science du Droit, en ne négligeant pas de leur inspirer, par leurs paroles et leurs exemples, les qualités qui distinguent les catholiques dévoués aux œuvres de zèle et de charité.

Notre supplément d'avant-hier a fait connaître le tableau des cours; tous les doyens et curés de la province ecclésiastique ont en outre reçu des affiches annonçant l'ouverture de la Faculté. Ces affiches, qui portent le timbre, peuvent être apposées à l'endroit où se font d'ordinaire les publications; nous prions tous les membres du clergé de vouloir bien opérer cette apposition. Ils rendront ainsi service à l'enseignement supérieur; ils lui rendront surtout service en faisant connaître l'ouverture de la nouvelle Faculté et les garanties qu'elle présente aux familles que ces renseignements peuvent intéresser. L'œuvre est nouvelle; elle n'est pas encore connue; il faut que tous les catholiques contribuent à amener des étudiants autour des chaires de la Faculté naissante, et ainsi à consolider et développer les premières assises de l'Université catholique du Nord de la France. (*Semaine religieuse*).

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille SÉBERT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu lettre de faire part du décès de Monsieur JEAN-BAPTISTE SÉBERT, pharmacien, décédé subitement à Roubaix, le 30 octobre 1875, dans sa 61e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le mercredi 3 novembre, à 10 heures, en l'église St-Martin. — Les **laudes** seront chantées le même jour à 9 heures 3/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, Contour de l'église St-Martin. 9912

Les amis et connaissances de la famille HANNOTTE-BOCQUILLON, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur BADILON HANNOTTE, décédé à Roubaix, le 31 octobre 1875, dans sa 87e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le mercredi 3 novembre 1875, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Grand-Chemin, 92.

Les amis et connaissances de la famille GALLOIS-DELGRANGE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame JULIETTE-JOSEPH DELGRANGE, décédée à Lys-lez-Lannoy, le 1er novembre 1875, à l'âge de 31 ans et 5 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le mercredi 3 novembre 1875, à 10 heures, en l'église de Lys. — L'assemblée à la maison mortuaire, au hameau du Fresnoy, à 9 h. 1/2.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, le jeudi 4 novembre 1875, à dix heures, pour le repos de l'âme de dame SOPHIE-FIDÉLINE LEFEBVRE, épouse de M. JULIEN LAGACHE, décédée à Roubaix, le 14 octobre 1871, dans sa 50e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Prix de revient des Viandes

DROITS D'OCTROI COMPRIS.

		1re QUAL.	2e QUAL.	3e QUAL.
Bœuf	le k°	1.64	1.36	1.07
Vache	»	1.60	1.22	1.09
Taureau	»	0.00	0.00	0.00
Veau	»	1.81	1.42	1.27
Mouton	»	1.85	1.75	1.55
Porc	»	1.60	1.55	1.50

Roubaix, le 30 Octobre 1875.

Le Maire de Roubaix.
C. DESCAT.

PRIX DU PAIN

POUR SERVIR DE RÈGLE AUX BOULANGERS

	MONNAIE DÉCIMALE C.	DM.
Pain de ménage.		
Composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaux.		
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à. . . .	31	00
Pain de deuxième qualité		
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à. . . .	34	00
Pain blanc.		
Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la mêmequantité de fleur.		
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	37	00
Pain de fleur dit pain français		
Composé de fleur de première qualité.		
Le pain de 125 grammes est taxé à.	4	875
Les deux pains, à.	9	75
Les quatre pains, à.	19	50
Les huit pains, à.	39	00

Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix le 2 Novembre 1875.

Le Maire de Roubaix, C. DESCAT.

Faits divers

— Un incendie considérable a éclaté l'avant-dernière nuit, vers trois heures, place Vendôme, à Paris, au cercle de l'*Union artistique*, connu plus généralement sous le nom de *Cercle des Mirlitons*.

Le feu s'est déclaré à l'entresol, près des cuisines, dans une pièce où s'habillent les valets de pied. Des boiseries placées à proximité du calorifère se sont subitement enflammées. En quelques minutes, l'incendie prenait des proportions considérables.

Aussitôt l'alarme donnée, arrivèrent sur les lieux les pompiers de la caserne du Palais Royal, ceux de la rue Blanche, du ministère de la justice et du Crédit mobilier, qui attaquèrent énergiquement le feu.

L'eau n'arrivait qu'en quantité insuffisante, et l'on en trouvait fort peu dans les maisons voisines; les pompes durent être alimentées par des tonneaux qui étaient remplis aux prises d'eau de la rue de la Paix et des environs, ce qui nuisait beaucoup à l'efficacité des secours.

A quatre heures, cependant, on était parvenu à se rendre maître du feu; une aile entière des bâtiments, celle située au fond de la cour à droite, et comprenant les cuisines, les calorifères, les salles de jeux et les chambres de domestiques, était détruite; on avait préservé la salle de théâtre, qui est voisine, et qui contenait des matières essentiellement inflammables.

Le général de Geslin, commandant la place de Paris, s'était rendu sur le lieu du sinistre, ainsi que M. Ansart, chef de la police municipale, et les commissaires de police des quartiers de la place Vendôme et du Palais-Royal.

A cinq heures, un détachement de 50 hommes du 103e de ligne, arrivait de la caserne de la Pépinière, pour prêter son concours aux travailleurs.

A six heures, on pouvait considérer l'incendie comme complètement éteint; les différents agents et soldats se retirèrent; il ne resta sur les lieux qu'une pompe avec quelques hommes et un petit service des 1er et 2e arrondissements pour garder les abords du cercle.

Mais, vers neuf heures, on s'aperçut que de la fumée sortait des décombres et que l'incendie était sur le point de se rallumer.

Les secours furent immédiatement reorganisés.

Les pompiers de la caserne du Palais-Royal et du poste voisin, appelés en toute hâte, revinrent et de nouveau attaquèrent le feu avec vigueur; les parquets, les poutres et les murailles furent soigneusement fouillés; enfin, vers dix heures du soir, tout danger avait entièrement disparu.

L'immeuble appartient à M. Say fils, qui est assuré à diverses Compagnies pour une somme de 500,000 fr.

Il est impossible, quant à présent, de faire l'évaluation, même approximative, des dégâts.

De Cham, dialogue entre un médecin et sa cliente:

— Docteur, je désire maigrir!

— Madame c'est facile; vous allez prendre des fonds turcs, vous serez réduite immédiatement de moitié.

Nouvelles du soir

Dépêches télégraphiques

ENCORE UN BANQUET ET ENCORE DES DISCOURS

Perpignan, 1er novembre. — Hier dimanche a eu lieu un banquet de cent couverts auquel assistaient les conseillers généraux et d'arrondissement et des conseillers municipaux des principales communes du département. M. Paul Massot, président du conseil général, a lu un chaleureux discours et porté un toast à la République.

M. Pierre Lefranc, député, a ensuite prononcé un long discours fréquemment applaudi, dans lequel il a d'abord relaté l'histoire des luttes républicaines : Passant ensuite à la période organique, l'orateur a exposé la situation actuelle et a terminé par un appel à la concorde entre toutes les nuances du parti républicain.

LES INONDATIONS DANS LE MIDI.

Toulouse, 1er novembre. — Les pluies qui persistent depuis 6 jours font grossir d'heure en heure la Garonne.

A deux heures 40 du soir, à Toulouse, la crue a atteint 4 mètres au-dessus de l'étiage. A l'échelle du château de Badaclet, on a noté une élévation de 80 centimètres depuis onze heures du matin. On prend des précautions :

La crue des rivières qui se jettent dans la Garonne donne les résultats officiels suivants:

Saint-Girons, 7 heures du matin. — Crue du Salat deux mètres, qui continue à raison de 20 centimètres par heure.

Foix, 8 heures du matin. — Crue de l'Ariège deux mètres, qui continue à raison de 50 centimètres par heure.

Mirepoix, 8 heures 50 du matin. — Crue de l'Hers un mètre 60, qui continue à raison de 15 centimètres par heure.

Valentine, une heure 12 du soir. — Crue de la Garonne, cinq centimètres.

Une foule considérable stationne sur les quais. La pluie continue.

Toulouse, 1er Novembre, soir. — Les eaux de la Garonne grossissent toujours.

A 6 heures 45 du soir à Toulouse, la crise a atteint 5 mètres 20 au-dessus de l'étiage soit une augmentation de 25 centimètres par heure.

Le pont de bateaux construit par le génie aux Amidonniers à la suite des inondations du 24 juin a été emporté par les eaux. Le pont Saint-Michel construit également par le génie a pu être retiré.

La prairie des Filtres est totalement couverte par les eaux. Quelques habitants ont abandonné le quartier Saint-Cyprien.

Le vent souffle avec force du Nord-Ouest. La pluie continue.

Frontière Italienne, 31 octobre, soir. — PROCÈS SONZOGNO. — Audience du 31 octobre. — L'audience est ouverte à midi un quart. On entend une série de témoins à décharge dont les dispositions sont peu importantes. Deux dames racontent que Mme Sonzogno alla loger chez elles con luite par l'accusé Luciani, lorsqu'elle eut été chassée par son mari. L'opinion générale est, qu'il n'y a pas de preuves suffisantes pour amener la condamnation de Luciani.

L'audience est levée à dix heures et demie.

Le tribunal ne siégera ni demain ni après-demain.

LES ÉLECTIONS EN SUISSE.

Berne, 1er novembre. — Suite des résultats des élections municipales:

La liste radicale a passé dans le canton de Neufchatel;

Dans le Jura les libéraux l'ont emporté sur les candidats catholiques avec une majorité de 1,500 voix.

Les conservateurs gagneront propablement cinq à six siéges dans le canton de Saint-Gall.

ÉCHANGE DE BONS PROCÉDÉS

Berlin, 1er novembre. — Le *Reichsanzeiger*, organe officiel, apprend qu'en vue de donner une expression aux relations intimes de l'Allemagne et de l'Italie, il a été convenu, lors de la visite de l'empereur, à Milan, d'élever au rang d'ambassades les légations des deux pays, à Rome et à Berlin.

LE PRINCE DE GALLES.

Aden, 1er novembre. — Le *Serapis*, ayant à son bord le prince de Galles, est arrivé ce matin.

Le prince a débarqué à 9 heures et demie. Il a été reçu par le général Schneider, par les autorités civiles et militaires et par une députation de négociants indigènes qui lui ont présenté une adresse. Grand enthousiasme.

La ville est brillamment décorée.

La santé du prince est excellente.

LE VATICAN ET LE GOUVERNEMENT DE MADRID.

Madrid, 1er novembre. — Le *Diario espanol* dit : « Nous avons appris avec beaucoup de déplaisir que la cour pontificale ne veut pas accepter comme des faits consommés les lois fondamentales qui pourraient être la base du concordat et par conséquent de la conciliation entre l'Espagne et le Vatican. »

Le *Diario* ajoute : « Le Saint-Siége croit que le concordat de 1851 est encore en vigueur comme si des articles importants de ce concordat n'avaient pas été modifiés. Toutefois l'Espagne ne renoncera aux prérogatives de la couronne ni aux droits acquis en vertu de déclarations souveraines. »

DERNIÈRE HEURE

Paris, 2 novembre, 2 h. 25 soir. — La crue de la Garonne est arrêtée. Les craintes d'inondation ont cessé.

Le conseil des ministres s'est réuni hier; il se réunit aujourd'hui pour discuter la loi sur la presse.

Berlin, 2 novembre. — On assure que M. de Bismarck souffre beaucoup d'une maladie nerveuse.

Saint-Sébastien, 2 novembre. — Les projectiles des carlistes ont gravement endommagé le brick français *Archimèdes*.

Dans les Passages, les batteries carlistes ont cessé le feu depuis vendredi.

Chemin de Fer du Nord

HEURES DE DÉPART DES TRAINS

Lille à Croix-Wasquehal, Roubaix, Tourcoing et Mouscron. — Lille, dép. m. 5.15, 6.55, 8.22, 9.55, 11.05; s. 12.57, 2.22, 4.47, 5.20, 6.55, 8.00, 10.13, 11.15.

Croix-Wasquehal, matin, 5.28, 7.08, 8.35, 10.08; s. 1.10, 2.35, 5.00, 7.08, 8.13, 10.26, 11.28. (Il n'y a pas d'arrêt à Croix-Wasquehal, pour les trains partant de Lille à 11.05 du matin et à 5.20 du soir.)

Roubaix, matin, 5.38, 7.18, 8.45, 10.18, 11.33; soir, 1.20, 2.45, 5.10, 5.38, 7.18, 8.23, 10.36, 11.38.

Tourcoing. — Matin : 5.48, 7.24, 8.55, 10.27, 11.34. — Soir : 1.29, 2.53, 5.19, 5.47, 7.21, 8.33, 10.42, 11.44.

Mouscron. — Arr. Matin : 6.05, 9.12, 10.44, 11.50. Soir : 1.46, 3.10, 5.36, 6.03, 8.49.

Nota. — Ne vont que jusqu'à Tourcoing les trains partant de Lille à 6.55 du matin à 6.55, 10.13 et 11.15 du soir, de Roubaix à 7.08 du matin, 7.08, 10,26 et 11.28 du soir.

Mouscron à Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal et Lille. — Mouscron, dép. m. 7, 9.30, 11.26; s. 12.06, 3.21, 4.55, 5.57, 7.10, 9.13.

Tourcoing. Matin : 5.05, 7.10, 8.05, 9.40, 11.36; s. 12.15, 1.26, 3.31, 5.05, 6.07, 7.20, 8.18, 9.28, 11.

Roubaix. Matin : 5.13, 7.18, 8.13, 9.48, 11.46; s. 12.23, 1.33, 3.39, 5.13, 6.18, 7.28, 8.28, 9.36, 11.08.

Croix-Wasquehal. Matin : 5.19, 7.24, 8.19, 9.54, 11.52; s. 12.29, 1.39, 3.45, 5.19, 7.34, 9.34, 9.42, 11.14.

Lille. — Arr. Matin : 5.35, 7.38, 8.35, 10.10, s.; 12.08, 12,45, 1.55, 4, 5.35, 6.35, 7.50, 8.50, 9.58, 11.30.

Nota. — Le train partant de Mouscron à 5 h. 57 soir ne s'arrête pas à Croix-Wasquehal.

Manuel complet de la dévotion au Sacré-cœur de Jésus, renfermant les règlements et les pratiques en usage dans les confréries de Saint-Sulpice et de Saint-Paul-Saint-Louis, et la traduction du grand Office du Sacré-Cœur; publié, avec l'approbation des supérieurs ecclésiastiques de Paris, par M. l'abbé Odon DIGNAT, vicaire de Saint-Paul-Saint-Louis, directeur de la Confrérie.

Un joli volume in-32, orné d'une belle gravure sur acier reproduisant la statue du Sacré-Cœur, de M. BONNASSIEUX. Prix *franco* broché : 1 fr. 20. *A la librairie Adrien Le Clerc, rue Cassette, 29, à Paris, et à la librairie Alfred Reboux.*

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la Maison Abel Pilon à Paris. — On demande des représentants.

POURQUOI SOUFFRIR !

alors que pour se guérir, sans remède, sans purgation et à peu de frais, il suffit de faire usage de **la NOUVELLE REVALESCIERE, de Raoul de Benneville**, brevetée s. g. d. g., perfectionnée comme goût et supérieure comme effet à tous les remèdes connus. Seul dépôt autorisé à Roubaix, 4, place de la Mairie, chez M. COILLE, pharmacien, drogui e, lauréat de l'Ecole de pharmacie de Lille, et dans toutes les bonnes maisons du Nord. 3817

MM. EMILE SERIGIERS et Cie

40, rue de l'Echiquier, Paris.

Avancent 50 à 80 pour cent sur toutes espèces de marchandises qui leur sont consignées à la vente. — Bonnes conditions. — Références de premier ordre. 9762

SANTÉ A TOUS rendue sans médecines, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé de Du Barry, de Londres, dite

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestion gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités palpitations, pituites, hausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, bourdissements, oppression, congestion, nausée, insomnie, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches vessie, foie, reins, intestins, membrane, muqueuse, cerveau et sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, suite après certains plats compromettants, oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre, la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzur, M. le professeur Benche, etc etc.

Cure N° 65,311. — Vervant, le 28 mars 1866 — Monsieur, — Dieu soit béni ! Votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

Cure N° 45,270. — PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consomption pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 74,442. — Courmes, par Vence, (Alpes-Maritimes) juillet 1871. — Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres. MEYFFRET, curé.

Cure N° 68,413. — M. Lacan père, de 7 ans de *Paralysie* des jambes, des bras et de la langue. 4.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et les vomissements, même en grossesse ou en mer. En boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — *Revalescière chocolatée*, rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus aibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. *franco*. — Dépôt à Roubaix chez MM. Coille, pharmacien Grand-Place; Morelle-Bourgeois; Léon Danzou, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Ce, Place Vendôme, 26, à Paris.

Evitez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

106, RUE NATIONALE, 106
(angle du Square Jussieu)
LILLE

MACHINES A COUDRE

Véritables Américaines

WHEELER & WILSON

Unique méd. d'or, Paris 1867
Unique croix de François-Joseph. Exp. 1873
VIENNE

Aucune véritable WHEELER et WILSON sans la marque de fabrique ci contre, qui se trouve sur le mouvement et sur le bâti.

La fabrication de WHEELER et WILSON a dépassé les 800,000 comme numéros d'ordre. Ne confondez pas avec des machines anciennes annoncées ailleurs au dessous du cours. Le numéro d'ordre supérieur aux 800,000, se trouvant sur la plaque, est une garantie pour l'acheteur de profiter des derniers perfectionnements.

Toutes les « *SILENCIEUSES* » ne sont que des imitations européennes de la véritable machine américaine WH. et W.

Seul dépôt pour le Nord chez

H. SEELING
106, RUE NATIONALE, 106